



Conservatoire de musique - année 2024/2025

Atelier d'éveil musical

Modalités d'inscriptions

Site internet : www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire)

Pour qui ? Enfant de 6 ans en classe de CP

L'atelier d'éveil musical :

Par des jeux musicaux, le chant et le mouvement, l'enfant est sensibilisé à son expression vocale et corporelle, stimule son écoute, manipule les notions autour du rythme, du temps et de l'espace, découvre les instruments et s'approprie le vocabulaire de la musique.

Il s'agit d'un cours hebdomadaire de 45 min, le mercredi de 9h à 9h45 ou de 10h à 10h45, au Conservatoire. Les cours débutent le mercredi 18 septembre 2024 ; les parents sont invités à rester présents durant ce premier cours.

Comment s'inscrire ?

Via le formulaire accessible par le code QR joint :
ou sur le site internet www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire).



[Accès direct à la fiche d'inscription à partir du 17 juin](#)

Justificatifs à fournir :

Au cours de la procédure, vous devez nous transmettre les documents suivant en format PDF (ou JPG). Attention, leurs tailles ne doivent pas dépasser les 0,5 Mo.

- Une copie recto-verso de la carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur (obligatoire pour tous)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du payeur (pour les évianais uniquement).

Puis, **impérativement avant le 15 octobre 2024**, sans quoi c'est le plein tarif qui sera appliqué :

- Carte avantage 2024/2025, pour les foyers évianais bénéficiaires.
(Demande à faire auprès du CCAS entre le 26 août et le 30 novembre 2024)

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 sont ouvertes du 17 juin au 30 juin 2024. Les inscriptions plus tardives seront possibles du 21 août au 07 septembre 2024 sous réserve des places disponibles. La priorité aux évianais est accordée jusqu'au 30 juin.

Admission

Les admissions au Conservatoire d'Evian sont traitées selon les règles de priorités définies par le conseil municipal qui sont présentées dans le règlement intérieur. En fonction des places disponibles, l'inscription est soit :

- Confirmée
- Mise en liste d'attente jusqu'au 7 septembre, au cas où un élève se désisterait
- Refusée

Il n'y a pas de liste d'attente ni de report d'une inscription non-acceptée à l'année suivante.